MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

# Décision n° 22141 du 25 novembre 2013 portant promotion de sous-officiers de réserve du commandement de la gendarmerie de la Guyane française

NOR : *INTJ1319117S*

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22140 du 22 novembre 2013 (NOR : INTJ1319116S),

Décide :

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie :*

Article 1er

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1er décembre 2013 :

Letard, Jocelyn Nigend 256 436

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1er décembre 2013 :

Labrana, François Nigend : 315 005

Mertosetiko, Klain Nigend : 277 583

Tabar, Franck Nigend : 338 319

Article 3

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1er décembre 2013 :

Cattacin, Florian Nigend : 336 386

Gailhac, Raphaël Nigend : 341 047

Bastee, Didier Nigend : 215 985

Ollivaud, Eric Nigend : 338 330

Icarre, Carine Nigend : 338 847

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale :*

Article 4

L'adjudante de réserve dont le nom suit est promue au grade d'adjudante-chef de réserve le 1er décembre 2013 :

Gustarimac, Suzanne Nigend : 151 218

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2013.

*Le général de corps d'armée,*
*commandant la gendarmerie outre-mer,*
S. Caillet